Rapport ESG

BILAN
DE CRÉDIT AGRICOLE
ASSURANCES

2025

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

ASSURANCES

SOMMAIRE

CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES EN QUELQUES CHIFFRES 3

FAITS MARQUANTS 2025 DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES 4

1. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES SUR L'INTÉGRATION ESG 5
1.1. EXCLUSIONS 5
1.2. INTÉGRATION ESG SUR LES ACTIFS 6
1.3. INTÉGRATION ESG SUR LES ACTIFS COTÉS 7
1.4. INTÉGRATION ESG SUR LES ACTIFS NON COTÉS - INFRASTRUCTURES ET CAPITAL-INVESTISSEMENT 8
1.4. INTÉGRATION ESG SUR LES ACTIFS NON COTÉS - IMMOBILIER 9
1.5. INTÉGRATION ESG SUR LES UNITÉS DE COMPTE 10
1.6. INVESTISSEMENTS THÉMATIQUES 11

2. ALIGNEMENT AUX OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE L'ACCORD DE PARIS 12
2.1. LE MIX ÉNERGÉTIQUE 12
2.2. LA SORTIE TOTALE DU CHARBON À HORIZON 2030 13
2.3. L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE 14
2.4. L'ADHÉSION À LA NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE 15
2.5. LA TEMPÉRATURE DU PORTEFEUILLE 16

3. APPROCHES SUR L'INTÉGRATION DES ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES 17
3.1. IMPACTS ET DÉPENDANCES SECTORIELS 17
3.2. IMPACTS ET DÉPENDANCES DES ENTREPRISES 18
3.3. STRATÉGIE BIODIVERSITÉ DES INVESTISSEMENTS 19
3.4. INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ 20

4. ENGAGEMENT ET APPLICATION DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES 21
4.1. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT 21
4.2. EXERCICE DU DROIT DE VOTE 22

CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES
EN QUELQUES CHIFFRES

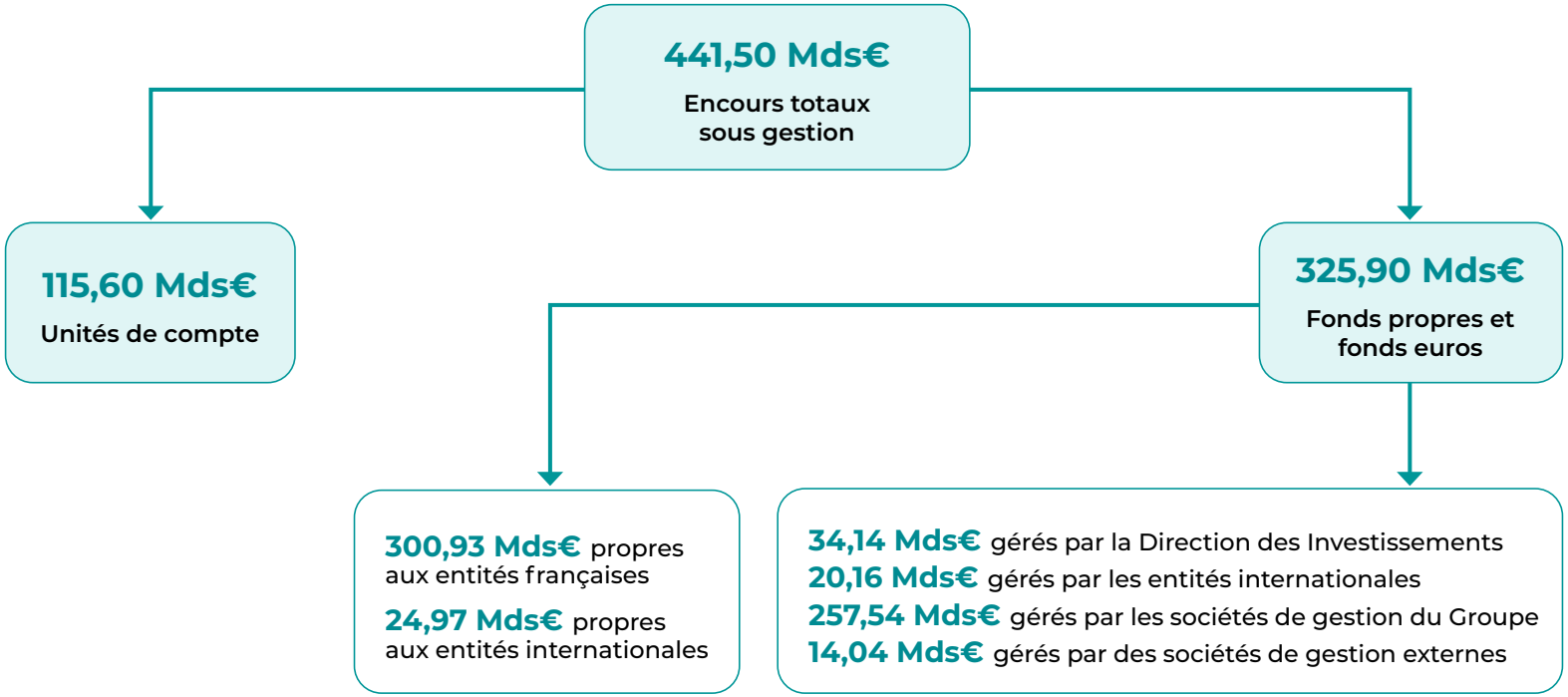

Les éléments qualitatifs et quantitatifs présentés reposent, sauf indication, sur l'encours total des fonds propres et des fonds euros. Dans le cas contraire, les données sont rapportées à l'encours total des unités de compte.

FAITS MARQUANTS 2025 DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Crédit Agricole Assurances détient une quote-part de **5,60 GW** des capacités installées en énergies renouvelables, soit 17,30 GW sur la base d'une détention à 100 %

Certification environnementale sur **56 %** des actifs Immobiliers (environ 2,5 millions de m²)

54 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique de Crédit Agricole Assurances (actions et obligations d'entreprises)

Fonds euros
17,4 Mds€ de Green bonds
2,7 Mds€ de Social bonds
3,4 Mds€ de Sustainable bonds.

Unités de compte
2,35 Mds€ de Green bonds
3,35 Mds€ de Social bonds.

Soutenir les investissements répondant aux besoins de la société

Poursuite de la déclinaison des politiques sectorielles de Crédit Agricole S.A.

Diminution de **62 %** (base 2019) de l'empreinte carbone sur le périmètre d'engagement NZAOA

Taxonomie (base sur le chiffre d'affaires) **17,90 %** d'actifs éligibles et **4,65 %** alignés

Votes sous mandat de gestion déléguée **99 %** de taux de participation et **19 %** de taux d'opposition

Lancement des fonds
« Crédit Agricole Assurances Avenir et Territoires »
« Crédit Agricole Transition Infrastructure Debt Fund »

Intégration ESG sur **88,17 %** des actifs, soit **287,34 Mds€,** en valeur de marché

Poursuite de l'élargissement de la couverture du calcul de l'empreinte carbone sur les actifs

Votes en direct
18 avis ESG émis
136 résolutions ESG analysées
3 Say-On-Climate
1 Say-On-Biodiversity

1 DÉMARCHE GÉNÉRALE DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES SUR L'INTÉGRATION ESG

Crédit Agricole Assurances intègre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa démarche d'investissement, afin de maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs pour la société et l'environnement, tout en préservant la performance financière de ses investissements. L'intégration des critères ESG enrichit l'analyse des entreprises, en offrant une vision plus complète de leurs activités et de leur environnement opérationnel.

1.1. EXCLUSIONS

EXCLUSIONS NORMATIVES

Elles constituent une exclusion systématique des entreprises ou des Etats qui ne respectent pas les normes et standards internationaux reconnus en matière de droits humains, de droit du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Rio Earth Summit 1992 – Local, national and international action

United Nations Global Compact + États mis au ban de la communauté internationale

Organisation internationale du Travail + Industries d'armements dits «interdits»

EXCLUSIONS SECTORIELLES

Exclusions de secteurs d'activités ou d'entreprises du portefeuille d'investissement, en raison de leur impact négatif sur l'environnement ou la société.

Crédit Agricole Assurances a adopté des politiques sectorielles en déclinaison de celles de Crédit Agricole S.A.* :

- Exclusion de l'industrie du tabac
- Politique sectorielle RSE : charbon thermique
- Politique sur les hydrocarbures non conventionnels
- Politique sectorielle RSE : pétrole & gaz
- Politique sectorielle RSE : forêts
- Politique sectorielle RSE : transports routiers

Les gestionnaires appliquent une liste des pays et Emetteurs Sous Restriction (ESR) pour assurer le respect des politiques normatives et des politiques sectorielles.**

* Politiques sectorielles disponibles ici : Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Assurances
** La liste comprend pays et ESR identifiés par les exclusions normatives et ceux identifiés par les politiques sectorielles de Crédit Agricole Assurances.

1.2. INTÉGRATION ESG SUR LES ACTIFS

Crédit Agricole Assurances applique diverses méthodologies de notations ESG sur l'ensemble des classes d'actifs, en fonction de leurs modes de gestions et de leurs spécificités.

88,17 % d'actifs couverts par la notation ESG en 2025

Actifs cotés (gestion directe et déléguée)
Notation ESG de la société de gestion Amundi

Actifs non cotés (gestion directe)
Notation ESG de la Direction des Investissements

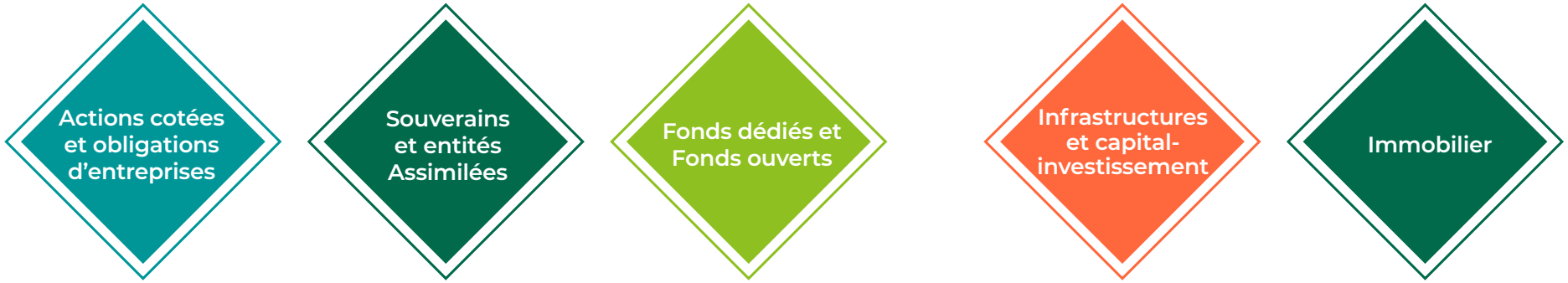

Actions cotées et obligations d'entreprises	Souverains et entités Assimilées	Fonds dédiés et Fonds ouverts	Infrastructures et capital-investissement	Immobilier
139,18 Mds€ et **99 %** couverts*	73,07 Mds€ et **99 %** couverts	73,26 Mds€ et **74 %** couverts	11,83 Mds€ et **80 %** couverts	18,20 Mds€ et **62 %** couverts
Approche « Best in Class »		**Approche « Beat the Benchmark »**	**Approche « Best effort »**	**Approche « Best in Universe »**
Sélectionner les entreprises les plus performantes dans chaque secteur.		Sélectionner les fonds surperformant par rapport à un indice de référence, en intégrant des critères ESG.	Accompagner les acteurs dans l'amélioration continue de leurs pratiques ESG.	Sélectionner les actifs respectant des critères ESG absolus et uniformes, sans distinction de typologie de l'actif.

* Pourcentage d'encours couverts par la notation ESG (quelque soit la méthodologie appliquée)

Les notations ESG intègrent toutes des éléments quantitatifs et qualitatifs qui reposent sur les trois piliers : environnemental (émissions de CO_2, biodiversité ...), **social** (sécurité des salariés, chaîne de valeur ...) et **de gouvernance** (corruption, contrôles ...).

1.3. INTÉGRATION ESG SUR LES ACTIFS COTÉS

Dans le cadre de son mandat de gestion déléguée, la société de gestion Amundi applique une méthodologie de notation* commune pour les différents types d'actifs cotés (quel que soit le type de gestion) : **les actions et obligations d'entreprises, les souverains et entités assimilées et les fonds dédiés et ouverts.**

RESPECT DES CRITÈRES

- Une note ESG minimale est exigée au niveau de chaque émetteur (**G** exclut de tout investissement).
- Une note ESG minimale de **C** est exigée au niveau du portefeuille.
- La notation moyenne du portefeuille doit être égale ou supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence.

MÉTHODOLOGIE ESG

1. Collecte de la donnée : agences de notation, rapports, fournisseurs de données extra-financières, ...
2. Analyse quantitative et qualitative des performances ESG : impacts, controverses
3. Pondération des critères ESG (environ 30) en fonction de leur impact potentiel sur la performance financière et la durabilité
4. Notation ESG de **A** à **G** (**A** étant la meilleure note)
5. Intégration dans la gestion d'actifs

Si un actif est noté E, F ou G (si dégradation de la note), des seuils de détention strictes sont appliqués dans le portefeuille.

RÉPARTITION DES ÉMETTEURS PAR NOTE ESG EN % DES ENCOURS

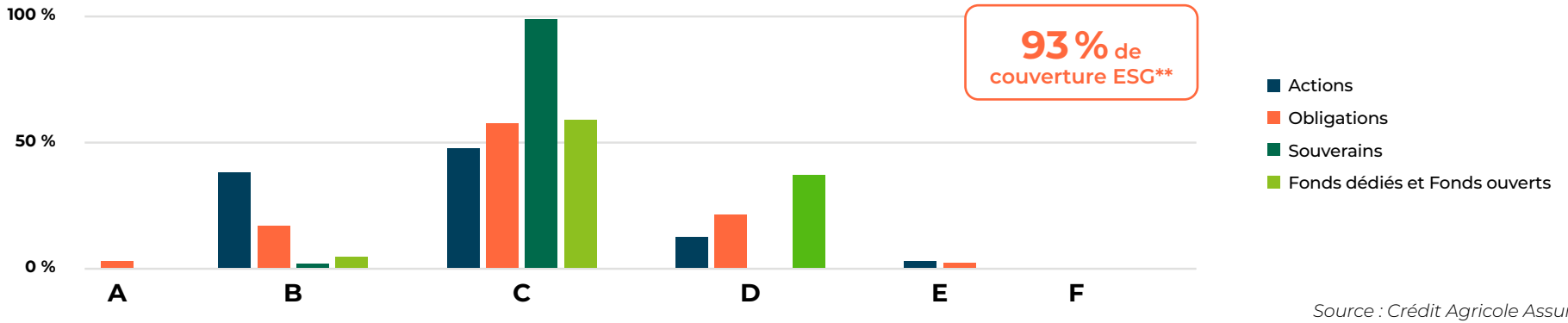

Source : Crédit Agricole Assurances

* Méthodologie de notation ESG propriétaire.
** Toutes classes d'actifs cotés confondues sous gestion déléguée.

1.4. INTÉGRATION ESG SUR LES ACTIFS NON COTÉS

Dans le cadre de la gestion en directe, la Direction des Investissements de Crédit Agricole Assurances a défini un questionnaire ESG applicable spécifiquement aux actifs suivants : **infrastructures et capital-investissement.**

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DES NOTATIONS ESG ET ANALYSES

- **Nouvelles opportunités** d'investissement dans l'application de la Due Diligence de Crédit Agricole Assurances : émetteurs en direct et via un fonds.
- **Participations stratégiques* en stock** pour le suivi annuel de l'évolution de leurs pratiques ESG.

90 % de couverture ESG**

RÉSULTATS 2025

25 questionnaires envoyés	**100 %** taux de réponses	**52 %** éligibles à la Taxonomie	**28 %** éligibles à la CSRD	**60 %** communiquent un bilan carbone complet (scope 1, 2 et 3)
68 % disposent d'objectifs de réduction des GES	**100 %** Intègrent les enjeux ESG/RSE dans leur stratégie	**56 %** disposent d'une stratégie biodiversité	**80 %** disposent d'une politique d'achats responsables	**80 %** intègrent les critères ESG dans la rémunération variable des dirigeants

MÉTHODOLOGIE ESG

1. Mise à jour annuelle du questionnaire à partir du Projet Sociétal de Crédit Agricole S.A., des évolutions réglementaires et des pratiques de place :
   - Questions communes à tous les secteurs et questions spécifiques aux secteurs (énergie, transport, télécoms, agroalimentaire et autres)
   - Questions complémentaires qualitatives et quantitatives.
2. Collecte des données déclaratives auprès des participations stratégiques.
3. Partage des résultats de la campagne de notation :
   - Auprès des gestionnaires d'actifs , des Risques, de la RSE et de la Conformité,
   - Au sein d'un comité spécifique de la Direction.
4. Utilisation des données pour répondre aux objectifs et reportings de Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Assurances.

* Actif dans lequel Crédit Agricole Assurances exerce généralement une influence et un engagement de détention dans le temps (10,68 Mds€).
** Sur le total des encours en infrastructures et capital-investissement (même ceux qui ne sont pas des participations stratégiques).

1.4. INTÉGRATION ESG SUR LES ACTIFS NON COTÉS

Dans la continuité du questionnaire ESG applicable aux actifs non cotés précédents, la Direction des Investissements a également défini un questionnaire ESG applicable spécifiquement aux **actifs non cotés de l'immobilier.**

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

- Actifs immobiliers gérés **en direct** et sous **gestion déléguée**.
- Prise en compte des **typologies** : bureaux, commerce, habitations, établissements de santé, bâtiments logistiques, ...
- Évaluation suivant les phases du **cycle de vie*** de l'immeuble : construction, exploitation et rénovation.

MÉTHODOLOGIE ESG

1. Collecte des caractéristiques de l'immeuble (sur les données de N-1) : certifications connues, caractéristiques et spécificités de l'immeuble.
2. Attribution des points suivant deux méthodes : soit à partir des certifications obtenues, soit à partir des caractéristiques de l'immeuble. Les notations sont pondérées sur chaque pilier **E, S** et **G** et la meilleure des deux notes est retenue.
3. Définition de la notation sur le périmètre direct et indirect : agrégation des notes ESG au niveau de chaque code ISIN, puis typologie d'actifs, pour refléter fidèlement la performance environnementale du portefeuille immobilier.

RÉSULTATS DES NOTATIONS ESG DE 2025 SUR LES DONNÉES DE 2024

62 % de couverture ESG

NOTATIONS ESG PAR CODE ISIN

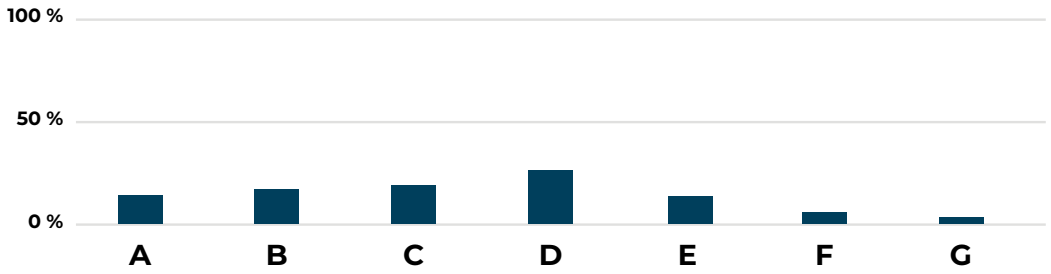

NOTATIONS PRINCIPALES PAR TYPOLOGIES D'ACTIFS

(B) pour la catégorie des bureaux

(D) pour la catégorie commerce

(D) pour la catégorie des habitations

Source : Crédit Agricole Assurances

* Succession des phases distinctes qu'un élément (ici immeuble) traverse, de sa création à sa fin, chacune ayant ses caractéristiques, ses enjeux et ses impacts spécifiques.

1.5. INTÉGRATION ESG SUR LES UNITÉS DE COMPTE

Les impacts et les risques inhérents aux unités de compte, proposés par Crédit Agricole Assurances aux clients, doivent également faire l'objet d'une démarche d'intégration ESG dans la gestion.

4 OBJECTIFS POURSUIVIS

- Garantir la **qualité des produits** d'investissement proposés.
- S'assurer de ne pas contribuer, même indirectement, à des pratiques socialement inadéquates.
- Répondre à la **diversité des attentes** des clients à la fois en termes financiers et extra-financiers.
- Offrir l'opportunité aux clients de contribuer, via leurs investissements, à la transition de l'économie vers un modèle durable.

GESTION ET INTÉGRATION ESG DES UNITÉS DE COMPTE

- **Partenaires internes** de Crédit Agricole S.A. : respecter les exclusions du Groupe.
- **Partenaires externes :** utilisation des services de prestataire pour la sélection et le suivi, en se dotant d'un fournisseur externe de données extra-financières.

→ Fonds classifiés **Article 8** : ils promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales, mais ne font pas de l'investissement durable leur objectif principal.

→ Fonds classifiés **Article 9** : ils ont pour objectif principal de réaliser des investissements durables, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux.

ÉTAT DES LIEUX 2025 DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES*

ENCOURS LABELISÉS

Label ISR	Label Greenfin	Label Finansol	TOTAL
15,09 Mds€	1,10 Md€	0,39 Md€	**16,58 Mds€**

ENCOURS DES FONDS SFDR

Article 8	Article 9	TOTAL
44,31 Mds€	3,23 Md€	**47,54 Mds€**

2,35 Mds€
D'obligations vertes

3,35 Mds€
D'obligations sociales

* Données disponibles sur les unités de compte de Crédit Agricole Assurances.

1.6. INVESTISSEMENTS THÉMATIQUES

Crédit Agricole Assurances œuvre pour la mise en place de sa démarche d'investisseur responsable, à travers **4 thématiques principales,** qui participent également aux Objectifs du Développement Durable.

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

- Certification de **56 %** du patrimoine immobilier, soit **2,5 millions de m².**
- **1,09 Md€** investis pour les besoins démographiques de la société.
- Capacité d'investissement initiale de **100 M€** dans le Fonds Crédit Agricole Assurances Avenir et Territoires (CAAAT)*.
- Investir dans les télécommunications : **Inwit, Bluevia, Océinde.**

AGIR POUR LA SANTÉ ET LE BIEN VIEILLIR

- Participations stratégiques : **Ramsay Générale de Santé, Clariane.**
- **Fonds professionnels de capital investissement** dans les activités suivantes : services d'aide et de soins à domicile, établissements de soins hospitaliers et de réadaptation, réseaux de proximités de santé.
- Programme **« Ages & Vie » :** domiciles partagés pour personnes âgées.

AGIR POUR LES TRANSITIONS AGRI-AGRO

- Participation stratégique : **Semmaris.**
- **Fonds professionnels de capital investissement** dans les activités suivantes : biosécurité alimentaire, fabrication d'emballages, produits alimentaires intermédiaires, secteurs de la boulangerie, viennoiserie et pâtisserie.

AGIR POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- **60 M€** investis dans l'initiative de place « Fonds Objectif Climat ».
- Fonds Euro Objectif Climat (**Article 9**).
- Participation stratégique : **Whysol Renewables***.
- Capacité d'investissement initiale de **300 M€** dans le Fonds Crédit Agricole Transition Infrastructure Debt Fund (CATI)*.
- Quote-part de **5,60 GW** des capacités installées en EnR**.

17,40 Mds€
D'obligations vertes

2,70 Mds€
D'obligations sociales

3,40 Mds€
D'obligations durables

* Réalisations de 2025.
** Soit 17,30 GW sur la base d'une détention à 100 %.

2 ALIGNEMENT AUX OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE L'ACCORD DE PARIS

Crédit Agricole Assurances s'inscrit dans la stratégie climat de Crédit Agricole S.A., avec pour objectif la neutralité carbone à horizon 2050, en cohérence avec l'Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C d'ici 2100. Cette approche vise à anticiper les impacts environnementaux, économiques et sociaux à moyen et long terme. Crédit Agricole Assurances déploie plusieurs moyens de suivi.

2.1. LE MIX ÉNERGÉTIQUE

L'analyse du mix énergétique constitue un indicateur clé pour évaluer l'exposition des investissements aux différentes sources d'énergie. Cette mesure permet d'identifier la répartition des investissements entre énergies renouvelables, énergie nucléaire et énergies fossiles au sein des portefeuilles.

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODOLOGIES APPLICABLES

- Les actifs cotés d'entreprises (gérés en direct ou sous mandat de gestion déléguée) et les actifs non cotés en gestion directe.
- Les obligations souveraines et les entités assimilées.

Actions et obligations d'entreprises :

- Utilisation de la plateforme de données extra-financières de Crédit Agricole S.A. **GreenWay.**
- Mesure l'exposition (en valeur de marché) au secteur énergétique et détaille la répartition des financements entre énergies renouvelables, nucléaire et énergies fossiles (hors activités de stockage et transport).

Obligations souveraines et entités assimilées :

- Utilisation des données fournies par **S&P Trucost.**
- Mesure l'exposition (en valeur de marché) à chaque source d'énergie (renouvelable, nucléaire et fossile) utilisée par chaque pays, pour produire son électricité.

Comparaison du mix énergétique de Crédit Agricole Assurances (CAA) aux scénarios externes

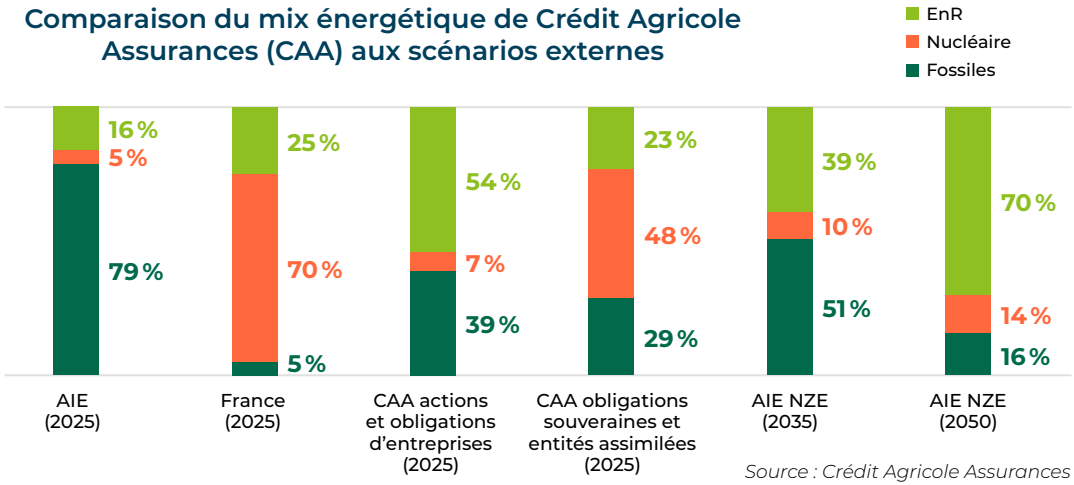

Source : Crédit Agricole Assurances

Ventilation des investissements dans le secteur énergétique

ENCOURS EN MDS€ ET EN % DE L'ENCOURS TOTAL	ACTIONS ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISES	OBLIGATIONS SOUVERAINES ET ENTITÉS ASSIMILÉES
Investissements liés aux EnR	**6,80 Mds€**, soit 2,10 %	**15,90 Mds€**, soit 4,90 %
Investissements liés à l'énergie nucléaire	**0,90 Md€**, soit 0,30 %	**32,30 Mds€**, soit 9,90 %
Investissements liés aux énergies fossiles	**4,90 Mds€**, soit 1,50 %	**19,40 Mds€**, soit 6,00 %

2.2. LA SORTIE TOTALE DU CHARBON À HORIZON 2030

Dans le cadre de la politique de sortie du charbon thermique de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances a renforcé son engagement de sortie du charbon à horizon 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et à horizon 2040 pour le reste du monde. Cette partie complète celle dédiée aux politiques sectorielles, dans la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux, relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

1° LES NOUVEAUX PROJETS :

Exclusion systématique des nouveaux projets liés au charbon thermique, ainsi que les entreprises qui les développent.

2° LES INVESTISSEMENTS DIRECTS :

Exclusion des entreprises dont le chiffre d'affaires lié au charbon thermique dépasse une cible définie.

Cibles des exclusions appliquées pour les années à venir

2023 : chiffre d'affaires supérieur à **5%** > **2027 :** chiffre d'affaires supérieur à **4%** > **2028 :** chiffre d'affaires supérieur à **3%** > **2029 :** chiffre d'affaires supérieur à **2%** > **2030 :** chiffre d'affaires supérieur à **1%***

L'exposition est calculée en pondérant les encours par le chiffre d'affaires issus du charbon et obtenus par **S&P Trucost.**

2025

Encours des émetteurs exposés au charbon à plus de 1,00 % : **703,60 M€.**

Exposition au charbon calculée au prorata du chiffre d'affaires réalisé via le charbon est **8,60 M€.**

3° EXCLUSION DES INVESTISSEMENTS VIA DES FONDS SUIVANT DES SEUILS ET TYPES D'ACTIVITÉS :

- Extraction minière
- Production électrique
- Exposition intermédiaire
- Développement de nouvelles capacités

* Les émetteurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1% ne sont pas pris en compte dans l'exclusion et sont considérés comme négligeables.

2.3. L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE

L'indicateur d'empreinte carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités des entreprises, dont les titres sont détenus en portefeuille. Cet indicateur permet à Crédit Agricole Assurances d'évaluer l'impact climatique indirect des investissements réalisés et de quantifier leur contribution au réchauffement climatique, à travers les entreprises financées.

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION EN 2025

- **82 %** des fonds euros et des fonds propres, soit **268 Mds€ :** actions et obligations d'entreprises cotées, souverains et entités assimilées, actifs immobiliers, actions et obligations d'entreprises non cotées et infrastructures, autres types d'actifs.
- **69 %** des unités de compte, soit **80 Mds€** (actifs directs et fonds d'actifs cotés).

ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025

Fonds euros et Fonds propres

38,1 millions de tonnes d'équivalent de CO_2

142,4 tonnes de CO_2 par million d'euros investis

Unités de compte

8,7 millions de tonnes d'équivalent de CO_2

109,2 tonnes de CO_2 par million d'euros investis

MÉTHODOLOGIE

- Calcul de l'empreinte carbone, à la suite de la contractualisation avec S&P Trucost, pour les encours des fonds euros et des fonds propres.
- Calcul de l'empreinte carbone des unités de compte par le fournisseur de données Clarity.
- Le calcul intègre pour chaque investissement les émissions :

  Scope 1 : émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

  Scope 2 : émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

  Scope 3 amont : toutes les autres émissions indirectes qui se produisent en amont de l'activité de l'entreprise, dans sa chaîne d'approvisionnement.

2.4. L'ADHÉSION À LA NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE

La Net Zero Asset Owner Alliance rassemble des investisseurs institutionnels qui s'engagent à atteindre la neutralité carbone de leurs portefeuilles d'investissement dans le but de contenir le réchauffement climatique à 1,5°C, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

DISPOSITIF DE MISE EN PLACE DU TARGET SETTING PROTOCOL (TSP)*

- La réduction des émissions de CO_2 à l'échelle des portefeuilles
- La réduction des émissions de CO_2 par secteur d'activité
- L'engagement actionnarial (critère obligatoire pour l'ensemble des membres)
- Les investissements dans les solutions climatiques

Trois obligations pour les membres

1. **Opérer une transition** des portefeuilles, en cohérence avec les ambitions climatiques internationales
2. **Publier des rapports** de suivi réguliers sur les avancées
3. **Définir des jalons** intermédiaires quinquennaux.

ÉTAT DES LIEUX AU 31 DÉCEMBRE 2025 DES OBJECTIFS

Réduction de l'empreinte carbone des investissements de 50 % d'ici 2029

- Actions et obligations d'entreprises cotées et actifs immobiliers détenus en direct (soit 144,50 Mds€ et 99 % de couverture)
- Scope 1 et 2 exclusivement
- Diminution de 62 % de l'empreinte carbone (base 2019)
- 33 tonnes de CO_2 par million d'euros investi.

Engagement actionnarial renforcé

- Dialogue avec les 20 entreprises les plus émettrices du portefeuille.
- Objectif atteint dans le cadre du mandat de gestion délégué à Amundi.

Développement des investissements climatiques

- Publication annuelle d'un bilan des avancées en matière d'investissements favorables au climat.
- Participations aux travaux de la NZAOA.

* Le dispositif s'articule autour d'une matrice de quatre catégories d'objectifs, dont trois doivent obligatoirement être sélectionnés .

2.5. LA TEMPÉRATURE DU PORTEFEUILLE

L'indicateur de température constitue un outil de mesure permettant d'évaluer l'alignement d'un portefeuille d'investissement avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Cet indicateur traduit les trajectoires d'émissions des entreprises en portefeuille en une température de réchauffement climatique exprimée en degrés Celsius.

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION EN 2025

- **87 %** des actions et obligations cotées d'entreprises de Crédit Agricole Assurances, soit **121 Mds€,** sur les fonds euros et les fonds propres.
- **44,10 %** des actions et obligations cotées d'entreprises de Crédit Agricole Assurances, soit **40,92 Mds€,** sur les unités de compte.

TRAJECTOIRE PROJETÉE DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES ET DES SCÉNARIOS CLIMATIQUES (EN TCO_2) SUR LES FONDS EUROS ET LES FONDS PROPRES

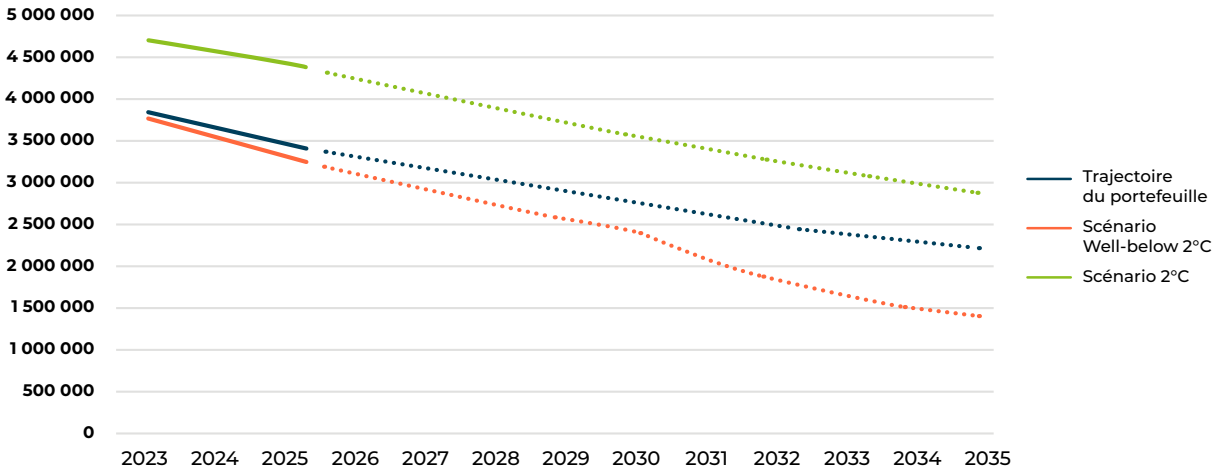

Source : Crédit Agricole Assurances

MÉTHODOLOGIE

- Évaluation de la compatibilité des investissements avec les objectifs climatiques mondiaux, sur la base du budget carbone.
- Données fournies par S&P Trucost.
- Comparaison des émissions de CO_2 de chaque entreprise avec les seuils définis par le GIEC et l'AIE (pour respecter les accords climatiques internationaux).
- Analyse des émissions passées (scopes 1 & 2) et projection jusqu'en 2035, selon les engagements de décarbonation de chaque entreprise.
- Agrégation au niveau du portefeuille : pondération des émissions projetées et des budgets carbone autorisés par entreprise pour obtenir une vision globale.

→ Selon la méthodologie de S&P Trucost, à horizon 2035, le portefeuille d'investissement de Crédit Agricole Assurances est donc aligné sur un scénario de réchauffement limité à **2°C** au 31 décembre 2025.

→ La température moyenne calculée des unités de compte de Crédit Agricole Assurances est de **1,86°C** au 31 décembre 2025.

3 APPROCHES SUR L'INTÉGRATION DES ENJEUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Dans le cadre de l'évaluation ESG des investissements, la biodiversité s'inscrit naturellement dans la dimension environnementale et constitue un critère d'analyse de plus en plus structurant. Afin d'élaborer une stratégie biodiversité adéquate et applicable au portefeuille, Crédit Agricole Assurances a engagé une démarche structurée d'analyse des impacts et dépendances des portefeuilles vis-à-vis de la biodiversité.

3.1. IMPACTS ET DÉPENDANCES SECTORIELS

Crédit Agricole Assurances mène chaque année des travaux sur les impacts et dépendances des entreprises investies sur la biodiversité : approche «top-down» (vision macroéconomique au niveau des secteurs d'activité) et approche «bottom-up» (vision microéconomique au niveau des entreprises).

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION EN 2025

- **58 %** des encours, soit **189 Mds€.**
- Actions et obligations d'entreprises cotées, souverains et entités assimilées.

SYNTHÈSE DES DÉPENDANCES ET PRESSIONS DU PORTEFEUILLE EN 2025*

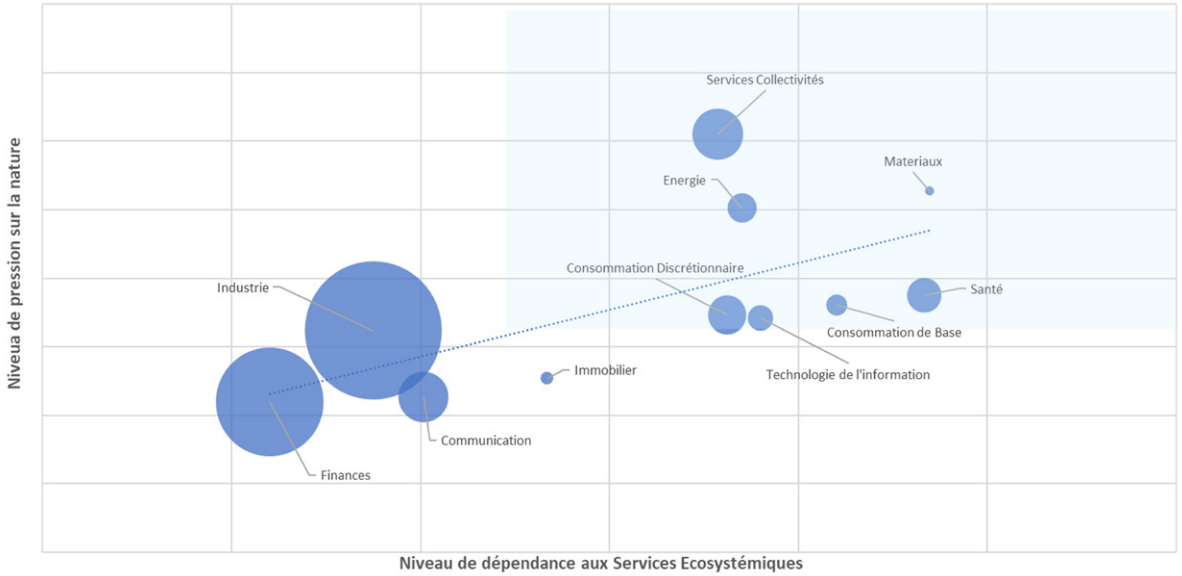

Source : Crédit Agricole Assurances

* Proportionnellement aux encours du portefeuille.

MÉTHODOLOGIE

- **ENCORE** (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) est un outil qui cartographie les liens entre 167 sous-secteurs économiques et 21 services écosystémiques.
- Cet outil permet d'évaluer à la fois leurs dépendances et leurs impacts sur la biodiversité.
- Les **dépendances** sont des services fournis par la nature, utilisés dans le cadre d'une activité économique pour son fonctionnement.
- Les **pressions** sont les impacts négatifs d'une activité économique sur les écosystèmes, à la suite de son fonctionnement.

3.2. IMPACTS ET DÉPENDANCES DES ENTREPRISES

Crédit Agricole Assurances mène chaque année des travaux sur les impacts et dépendances des entreprises investies sur la biodiversité : approche «top-down» (vision macroéconomique au niveau des secteurs d'activité) et approche «bottom-up» (vision microéconomique au niveau des entreprises).

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

- **30 %** des encours des fonds euros et des fonds propres, soit **99 Mds€ :** actions et obligations d'entreprises cotées.
- **37 %** des encours unités de compte, soit **40 Mds€.**

MÉTHODOLOGIES

- Calcul d'une métrique d'IDL*, le **CBF** (Corporate Biodiversity Footprint) sur les fonds euros et fonds propres.
- Calcul du **MSAppb*** par Mds€, métrique de Carbone4 Finance.

RÉSULTATS 31 DÉCEMBRE 2025 – FONDS EUROS ET FONDS PROPRES

- Empreinte biodiversité : **- 3 947 MSA.km²**
- Hors scope 3 aval : **- 1 761 MSA.km²**
- Intensité biodiversité : **- 0,05 MSA.km²** par millions d'euros investis.

RÉSULTATS 31 DÉCEMBRE 2025 – UNITÉS DE COMPTE

- Empreinte biodiversité : **38,40 MSAppb*** par Mds€.

En 2025, Crédit Agricole Assurances a démarré des travaux issus du module du CDP Water Security*.

* Module du CDP, similaire au CDP Climate, portant sur les enjeux liés à l'eau. Cet outil permet aux entreprises de répondre à un questionnaire approfondi qui évalue leur impact sur la ressource en eau à différents niveaux.

IMPACTS ET PRESSIONS (FONDS EUROS, FONDS PROPRES)

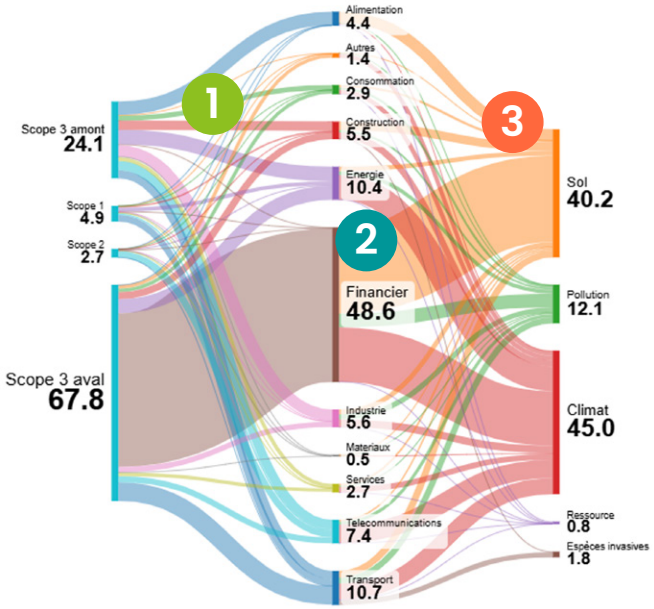

1. Présente les différents scopes et leurs impacts sur la biodiversité.
2. Détaille la composition sectorielle du portefeuille analysé.
3. Présente les types de pressions exercées sur la biodiversité.

Source : Diagramme de Sankey

3.3. STRATÉGIE BIODIVERSITÉ DES INVESTISSEMENTS

Crédit Agricole Assurances mène actuellement des réflexions sur l'élaboration d'une stratégie biodiversité. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux et analyses conduits par l'équipe ESG de la Direction des Investissements, en collaboration avec plusieurs métiers : les gestionnaires des classes d'actifs de la Direction des Investissements, ainsi que les Directions des Risques, de la Finance, de la Communication et de la RSE, de la Conformité et de la Communication Financière.

AXES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Les travaux d'élaboration de la stratégie biodiversité de Crédit Agricole Assurances, souhaitent répondre à deux enjeux :

- **S'inscrire en cohérence avec la stratégie biodiversité de Crédit Agricole S.A.**
- **Répondre aux Objectifs de Développement Durable, ainsi qu'aux cibles fixées par l'Accord de Kunming-Montréal.**

Les cibles envisagées par Crédit Agricole Assurances, fixées par l'Accord de Kunming-Montréal sont les suivantes :

- **Cible 7 :** Réduire la pollution à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité ;
- **Cible 12 :** Améliorer les espaces verts et l'aménagement urbain pour le bien-être humain et la biodiversité ;
- **Cible 15 :** Les entreprises évaluent, divulguent et réduisent les risques et impacts négatifs liés à la biodiversité ;
- **Cible 19 :** Mobiliser 200 milliards de dollars par an pour la biodiversité à partir de toutes les sources, dont 30 milliards par le biais de la finance internationale.

3.4. INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité s'impose progressivement comme un enjeu stratégique pour les acteurs financiers, au même titre que le climat au cours des dernières années. Crédit Agricole Assurances est conscient de ces nouveaux enjeux et a engagé depuis 2023 une série d'actions concrètes en faveur de la préservation des écosystèmes.

Depuis 2023

INVESTISSEMENTS DANS TROIS FONDS

- Un pour la mise en œuvre d'une stratégie biodiversité, bénéficiant de l'expertise scientifique du Muséum National d'Histoire Naturelle.
- Un qui intègre la biodiversité par le biais d'investissements dans des entreprises apportant des solutions innovantes ou engagées dans une démarche de transition écologique.
- Un qui sélectionne, au sein de l'indice Euronext Eurozone 300, les sociétés les plus performantes en matière de biodiversité, en s'appuyant sur les données d'Iceberg Data Lab.

2024

PARTICIPATION À L'INITIATIVE DE PLACE « OBJECTIF BIODIVERSITÉ », INITIÉE PAR L'AF2I

L'objectif est double :

- Participer activement à la réalisation des engagements internationaux en matière de protection et de restauration de la biodiversité.
- Accompagner l'ensemble des investisseurs institutionnels dans l'atteinte de leurs objectifs d'investissement en faveur de la nature et des écosystèmes.

2025

POURSUITE DE SON ENGAGEMENT AU SEIN DE L'INITIATIVE DE PLACE « OBJECTIF BIODIVERSITÉ »

Le Groupe a participé à la sélection de Starquest-Montefiore pour gérer un fonds non coté dédié à la biodiversité :

- Taille cible de 150 millions d'euros sur 10 ans.
- Investissements prioritaires dans des entreprises non cotées, françaises et européennes, actives dans la préservation et la restauration des écosystèmes.
- Présence d'un Comité scientifique composé d'experts de la biodiversité et de la finance durable, pour garantir le suivi des objectifs et l'évaluation de la performance Biodiversité du portefeuille.

4 ENGAGEMENT ET APPLICATION DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE DE CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Crédit Agricole Assurances travaille à renforcer continuellement ses processus et pratiques en matière de vote et d'engagement actionnarial. Cette démarche s'applique aux actifs gérés en direct et à ceux sous gestion déléguée à Amundi. Les pratiques des dernières années ont permis à Crédit Agricole Assurances de développer une expertise croissante et d'affiner les analyses produites, pour une meilleure compréhension des enjeux de gouvernance des entreprises.

4.1. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

La stratégie d'engagement opérée au sein de Crédit Agricole Assurances (fonds euros et fonds propres) se décline suivant les deux modes de gestion principaux : par la Direction des Investissements et par la société de gestion de Crédit Agricole S.A., Amundi, qui gère une part importante des actifs. À ce jour, les informations relatives à l'engagement réalisé par les autres gestionnaires ne sont pas consolidées.

DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

PÉRIMÈTRE 2025

- Participations stratégiques cotées et non cotées.
- **46** émetteurs au total sont concernés.

APPLICATION

- Utilisation de l'exercice du **droit de vote,** en tant qu'actionnaire.
- Suivi annuel de la **notation ESG** développée en interne par la Direction des Investissements pour le non coté.
- Réalisation des objectifs définis à la suite de **l'adhésion à la NZAOA** (dont une partie des engagements est opérée dans le cadre du mandat de gestion délégué).
- En tant que membre, mise en pratiques des principes fondateurs des PSI **(Principes pour une Assurances Durable)** :

PRINCIPES FONDATEURS DES PSI

- Intégration ESG dans les décisions
- Collaboration avec les parties prenantes
- Coopération institutionnelle
- Transparence et reporting

SOCIÉTÉ DE GESTION, AMUNDI

PÉRIMÈTRE 2025

- Emetteurs cotés sous gestion déléguée.
- **392** émetteurs au total sont concernés.

APPLICATION

- **Direct :** engager individuellement les émetteurs à travers des réunions, appels, questionnaires, courriels électroniques ou lettres formelles.
- **Collaboratif :** collaboration et engagement collectivement avec des pairs pour contribuer à alimenter la conversation et accroître l'influence sur certaines problématiques ESG.

THÈMES D'ENGAGEMENT, PAR NOMBRE D'ÉMETTEURS CONCERNÉS

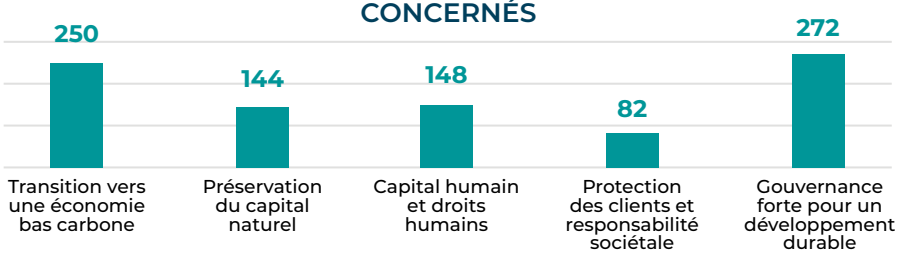

Source : Amundi

4.2. EXERCICE DU DROIT DE VOTE

L'exercice du droit de vote (fonds euros et fonds propres) s'organise selon deux modalités distinctes en fonction de la gestion des actifs : les votes opérés directement par Crédit Agricole Assurances sur les actions détenues en direct et les votes effectués sous mandat de gestion déléguée à Amundi, qui exerce les droits de vote et mène les actions d'engagement pour le compte de Crédit Agricole Assurances sur ces actifs.

DIRECTION DES INVESTISSEMENTS

PÉRIMÈTRE 2025 ET APPLICATION

- Participations stratégiques et entreprises inclues dans le TOP 20 NZAOA*, sous mandat de gestion direct (**48** émetteurs concernés).
- Politique de vote ESG-Climat interne en place depuis 2023 :
  - > Rémunérations des dirigeants,
  - > Rémunérations autres que celles des dirigeants,
  - > Engagement et durabilité,
  - > Membres de la Direction.

158 résolutions ESG **100 %** d'avis favorables **18 %** de points de vigilance

RÉPARTITION SECTORIELLE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET AVIS ESG RENDUS

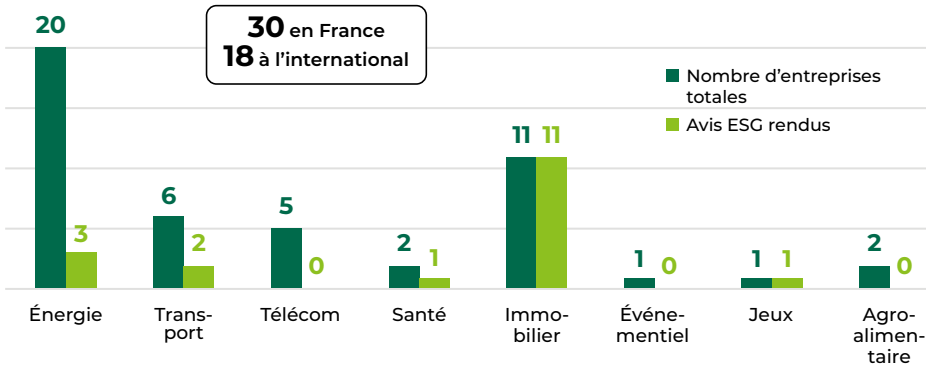

Source : Crédit Agricole Assurances

SOCIÉTÉ DE GESTION, AMUNDI

PÉRIMÈTRE 2025 ET APPLICATION

- **1 740** émetteurs cotés concernés.
- Politique de vote en lien avec les thèmes d'engagement :
  - > Politique de rémunération,
  - > Indépendances, diversité des genres et limitation,
  - > Résolutions d'actionnaires et Say on Climate,
  - > Politique de dividende,
  - > Sous-performance.

27 022 résolutions **99 %** de participation **19 %** d'opposition

VOTES EN FAVEUR DES RÉSOLUTIONS

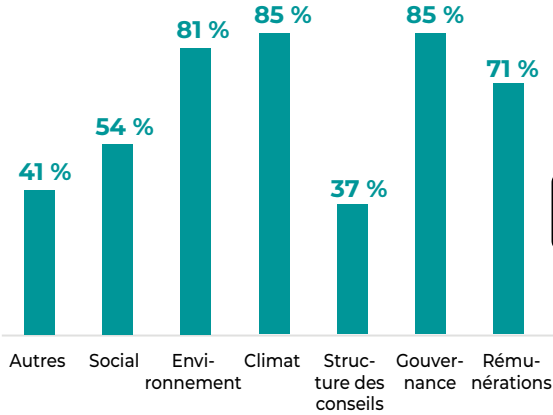

RÉPARTITION DES VOTES PAR THÉMATIQUE

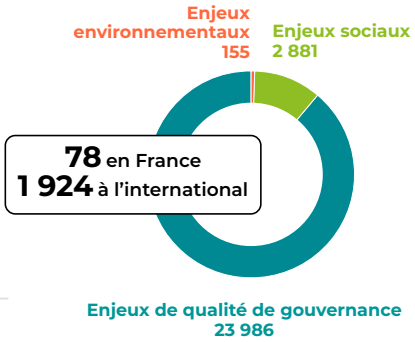

Source : Amundi

* Concerne les 20 entreprises faisant partie des plus émettrices d'émissions de gaz à effet de serre.

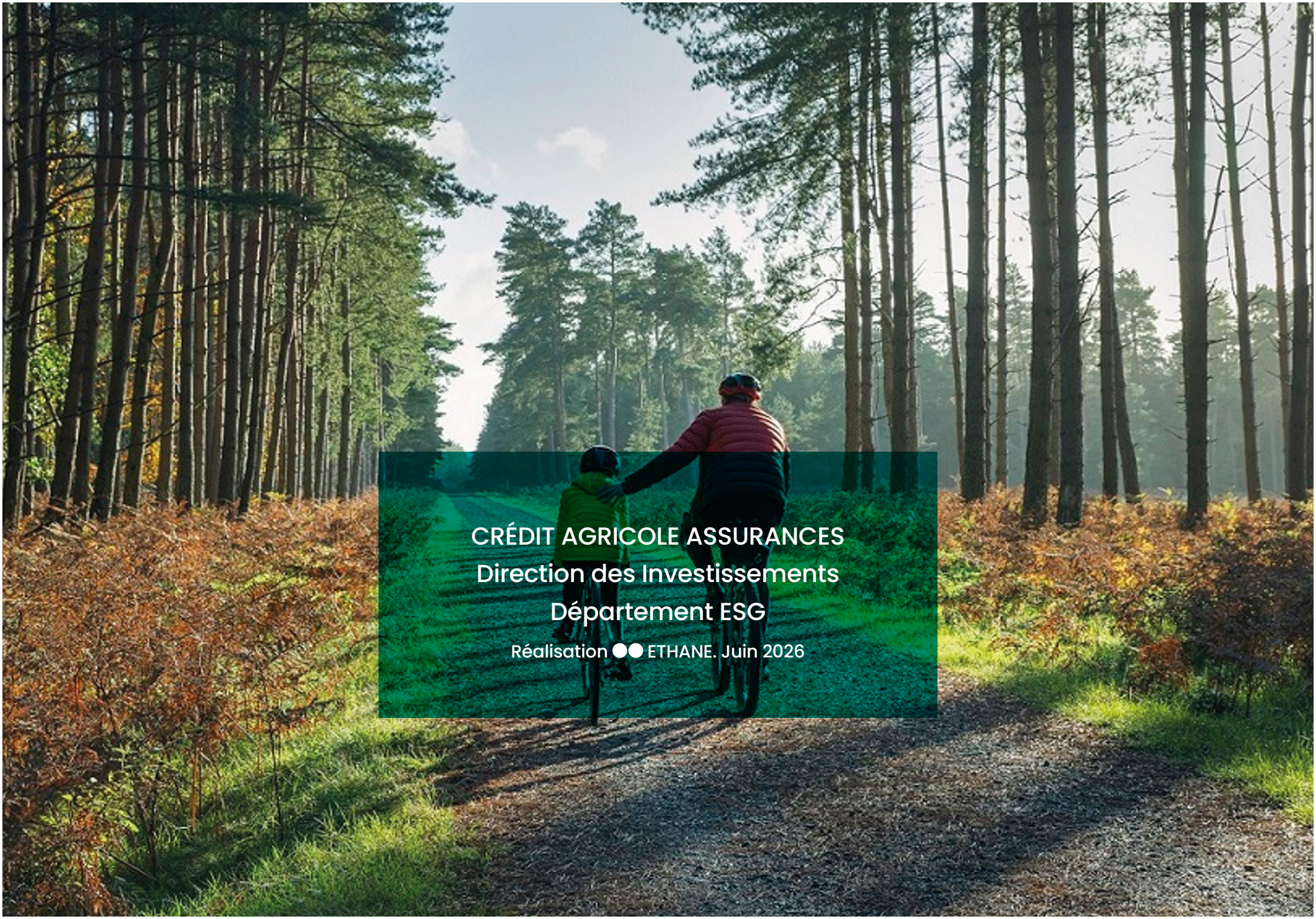

CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES
Direction des Investissements
Département ESG

Réalisation ETHANE. Juin 2026